



litige entre propriétaire et syndic

Par **ghogho**, le **20/06/2019** à **08:43**

BONJOUR marque de politesse
Je suis allée chez le syndic pour inclure dans la convocation pour l'assemblée générale le nom d'un nouveau syndic. Mon syndic actuel a refusé ma demande en précisant que je devais l'envoyer par lettre recommandée, ce que j'ai fait le même jour, en matinée, par le biais de la poste.
J' ai appris que le syndic avait le même jour en fin d'après midi envoyé la convocation de l'assemblée générale afin que ma demande ne figure pas dans son ordre du jour , n'ayant pas été informé à temps . J'ai reçu de la poste l'avis de réception du syndic mais je n'ai pas reçu à ce jour la convocation pour la date de l'assemblée générale.
Que puis-je faire?
Merci pour votre aide

Par **nihilscio**, le **20/06/2019** à **09:38**

Bonjour,
Vous ne pouvez qu'attendre l'année prochaine. Les demandes individuelles de changement de syndic sont le plus souvent rejetées par l'assemblée générale. Il est préférable d'agir en concertation avec le conseil syndical.

Par **wolfram2**, le **22/06/2019** à **15:03**

Bonjour
Reportez-vous au statut de la copro qui vous indique les conditions pour présenter un projet de résolution à présenter au vote de l'AG. Ainsi que les conditions de forme auxquelles doit répondre votre proposition.
En particulier, le projet de contrat du candidat syndic. L'avis du Conseil syndical sur les candidatures proposées est au moins souhaitable.
Cordialement.
Wolfram